

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

Veillez prendre avis que le conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes étudiera les demandes de dérogations mineures, ci-après indiquées, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer, lors d'une séance qui se tiendra le jeudi 10 mai 2018, à 19h30, à la salle du conseil municipal située au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes :

Désignation de l'immeuble	Nature et effet des dérogations demandées
481, 8 ^e avenue Lot 1 606 158	De régulariser l'implantation : <ul style="list-style-type: none">- du garage détaché avec une distance par rapport à la maison de 1,4m au lieu de 1,5m ;- d'un réservoir de propane à une distance de 0,56m de la ligne latérale droite au lieu de 2m.
2125, rue de la Salamandre Lot 6 159 902	Autoriser l'implantation d'une nouvelle habitation multifamiliale d'envergure (12 logements) dans un projet intégré : <ul style="list-style-type: none">- avec une marge latérale de 1.6m au lieu de 4m;- avec une marge arrière de 7.50m au lieu de 8.00m ;

DONNÉ à Deux-Montagnes, le 19 avril 2018

Jacques Robichaud
Avocat, o.m.a.
Greffier et Directeur des services juridiques